

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 février 2022 à 20 h 30 à la mairie

Présents : Patrick DURAND, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Claudine DANIEL, Pascal CARO, André DURAND, Karine RIOU, Mélanie DELAMOTTE, David BOURDONNAIS.

Secrétaire de séance : Karine RIOU.

Procuration de Claudine en faveur de Mélanie et procuration de Laëtitia en faveur de Pascal (absente pour maladie).

Nombre de Conseillers : En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 9

1. RÉSUMÉ DU CM : Adhésion de la commune de BEAUSSAIS-SUR-MER à Dinan Agglomération après une présentation de la conférence des maires. Adhésion validée à l'unanimité. Pacte fiscal et financier de Dinan Agglomération validé à l'unanimité. Convention instruction des autorisations d'urbanisme validée à l'unanimité. Mutualisation, après une présentation du projet général : validé à l'unanimité. 7 Le questionnaire et le contrat avec AXA pour la mutuelle santé communale ; validée à l'unanimité. Un questionnaire sera utilisé lors du passage en porte à porte le samedi 26 mars 2022 (date à confirmer). Questionnaire en pièce jointe en fin de bulletin.

2. MUTUALISATIONS PROPOSÉES : Mutuelle santé. Validée et active au 12/02/2022 (validée à l'unanimité). En projet : (validée à l'unanimité). - Fuel domestique. - Bois de chauffage - Bûches de chauffage - Granulés de chauffage - Électricité. - Gaz. - Vidange et entretien des fosses septiques

3. CONTRAT AGENT COMMUNICATION VALIDÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSTAT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE : Les travaux des rues Jean-Baptiste Richeux et Croix Saint Hubert en 2018 ont coûté 350 000 € HT et ont été subventionnés à hauteur de 20 %. Nous souhaitons créer des places de parking et sommes en train de reprendre les malfaçons avec plusieurs maisons inondées depuis ces travaux. Les travaux d'aménagement de la mairie ont coûté 375 000 € HT et ont été subventionnés à hauteur de 70%. Mais les deux emprunts souscrits pour les travaux de la mairie sont une lourde charge (460 000 € pour financer les 450 000 € TTC de travaux). Au 01/01/2022, nous avons une dette de 353 774,97 € sur les emprunts de la mairie, soit une dette de 770€ par habitant. Les deux emprunts courent jusqu'en 2032 et 2034. Notre conception de la gestion des investissements est différente, nous cherchons d'abord des subventions et ensuite, seulement, nous validerons et lancerons les travaux et/ou achats envisagés.

5. DÉNOMINATION (ADRESSAGE) : Après un contrôle et quelques corrections, l'étude des services de La Poste est validée à l'unanimité ; idem pour les changements de noms de rues.

6. DEVIS RÉFRIGÉRATEUR : Validé à l'unanimité. Pour la cellule de refroidissement, le conseil municipal reporte sa décision d'achat dans l'attente de nouveaux tarifs et propositions.

7. TRAVAUX ➤ Devis toiture par Accroch'toit Validé à l'unanimité pour école, salle des fêtes et clocher église. ➤ Devis d'une prise électrique pour la place de l'église validée à l'unanimité. Dans les prochains mois, étude de la consommation électrique ; participation financière des marchands ambulants ? En même temps borne pour véhicules électriques ? Possible SDE. Validation à l'unanimité de l'emplacement pour l'Étinerante marchand ambulant. Emplacement gratuit. 8 ➤ Salle des fêtes : travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en salle des associations. Validés à l'unanimité. Demande de subventions : DETR et fonds de concours de Dinan Agglomération. (Consulter notre député Hervé BERVILLE pour d'autres aides.) Validée à l'unanimité. ➤ L'appartement locatif a des soucis d'humidité : nous devons rappeler la société qui a exécuté les travaux. Validé à l'unanimité. ➤ École : le CM donne l'autorisation au maire de faire établir une expertise par l'Apave des fenêtres et portes remplacées lors du dernier mandat. Validé à l'unanimité. ➤ La société FERNANDES a commencé le nettoyage du mur d'enceinte de l'église. (Relance de l'artisan en attente de finition des travaux. Reprise des travaux le 22/02/2022. Fin des travaux mercredi 02/03/2022)

8. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER ET LIQUIDER LES DÉPENSES (BUDGET 2021) Validée à l'unanimité.

9. RÈGLEMENT CIMETIÈRE Validée à l'unanimité.

10. TARIF SALLE DES FÊTES (AJOUT DANS INFORMATION TARIF) : Pour enterrement civil, apéritif, etc. Validé à l'unanimité. Particulier LANDÉBIA : - Sans chauffage 30€. - Avec chauffage 60€. Association et particulier hors LANDÉBIA : - Sans chauffage 50€. - Avec chauffage 80€. 11. BOIS COUPÉ Le bois coupé par Jean-François DENOUAL va être vendu à 70€ la corde ; à enlever et à couper sur place.

12. LE REPAS CCAS : En raison de la crise sanitaire, le repas devant être initialement donné dans la salle des fêtes, s'est transformé en plats à emporter. Le prix est donc passé de 27€ à 21€. Validé par le CM à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

➤ Prix et qualité des repas de la cantine : en attente de communication du SIRP.

➤ Plan vélo : LANDÉBIA ne fait pas partie du plan vélo initié par Dinan Agglomération, malgré les panneaux verts déjà implantés sur la commune. LANDÉBIA n'avait pas fait les démarches au début du projet.

➤ Modification du transport ferroviaire en 2023 - Passage à niveau fermé plusieurs semaines, déviation à prévoir. - Quai adapté aux PMR : la commune devra faire la rampe d'accès entre parking et quais. - Nous profiterons des travaux pour aménager un trottoir devant l'usine HOUÉ aux normes PMR. (Travail à effectuer en amont en collaboration avec Dominique TARDY, le département ainsi que la gendarmerie afin de réduire la vitesse depuis PLÉVEN.